

DE LA CRÉATIVITÉ
DANS LE DROIT
CINQUANTE ANS
DE RECHERCHE
AU CRDP



1962 · 2012

*Le droit public :
la science du
bon gouvernement*



1 9 6 2 · 2 0 1 2



MOT DU DIRECTEUR

KARIM BENEYKHELF

Il n'est pas courant pour un centre de recherche d'atteindre l'âge vénérable de 50 ans. C'est même plutôt rare. Pourtant, le Centre de recherche en droit public a aujourd'hui 50 ans. Si le CRDP a atteint cet âge vénérable, c'est sans aucun doute que ses chercheurs n'ont jamais cessé d'ouvrir de nouvelles perspectives, d'inventer de nouvelles approches, d'imaginer un droit adapté à leur époque, bref, de se remettre sans cesse en question afin d'appréhender dans toute leur complexité les notions au cœur des normativités qui encadrent et régissent les choses humaines. Cette richesse de la réflexion et son actualité s'expliquent en bonne partie par les approches plurielles des chercheurs du Centre : pluralisme juridique certes, mais aussi interdisciplinarité et ouverture aux autres champs du savoir. La recherche au CRDP a été rythmée par les bouleversements qui ont transformé les sociétés occidentales dans le dernier demi-siècle. Elle a accompagné ces changements majeurs en éclairant les décideurs publics et privés, en informant le public et en formant des générations d'étudiants. Les contributions des chercheurs ont ainsi permis de mieux comprendre les évolutions de nos sociétés et de faciliter leur appréhension par le droit. Le CRDP est tourné vers demain et je vous convie à découvrir les travaux de ses chercheurs d'hier et d'aujourd'hui. ■



MISSIONS ET OBJECTIFS

Le CRDP existe pour le bien de la collectivité, afin de...

- Rendre le droit public plus accessible en améliorant sa forme et sa communicabilité, mais aussi en essayant de bâtir une doctrine canadienne en droit public au Québec.
- Favoriser et organiser la recherche en droit public, plus particulièrement en droit constitutionnel et en droit administratif.
- Mieux comprendre le fonctionnement du droit, les pratiques et les processus menant aux décisions normatives et apporter une contribution systématique à la divulgation et à la critique positive du droit public québécois.
- Comblent les lacunes dans le domaine du droit public par la publication et la diffusion des résultats de recherche, aussi bien pour ce qui est de la pratique du droit que pour la société politique.
- Former à chaque génération une relève scientifique.

La première image du CRDP qui sera, jusqu'en 1971, l'Institut de recherche en droit public





LE CRDP CREUSET POUR LA PENSÉE EN DROIT PUBLIC

*« Je conçois le Centre de recherche en droit public,
aujourd'hui plus que jamais, comme l'un
des architectes importants de la société de demain.
Je souhaite que vous soyez des bâtisseurs
- et des bâtisseurs audacieux - de la société nouvelle
que personne n'est encore arrivé à définir. »*

Allocution de Paul Gérin-Lajoie
lors du 40^e anniversaire du CRDP,
le 26 février 2002

1962 La société québécoise vit d'importantes transformations sur les plans politique, économique et social. L'extension de la sphère d'action de l'État québécois et la diversification de ses modes d'intervention rendent nécessaire une réflexion plus fondamentale sur les potentialités du droit public.

À l'initiative de Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, le gouvernement libéral de Jean Lesage participe à la création de l'Institut de recherche en droit public en versant à la Faculté de droit de l'Université de Montréal une somme de 50 000 \$.

Si les travaux réalisés à l'Institut étaient utiles à la classe politique, leur fonction critique demeurerait cruciale : « L'Université n'a de comptes à rendre qu'à la vérité », soulignait le diplômé de la Faculté qu'était M. Gérin-Lajoie lors de l'inauguration.

Ainsi, le 26 février 1962, l'Institut devint le premier centre universitaire de recherche en droit au Québec et au Canada. Sa création accompagnait une transition importante dans l'évolution de la discipline universitaire du droit. Alors, la Faculté se transformait en un lieu où le droit était saisi en fonction de ses liens avec le social, l'économie et le politique et où ses professeurs se définissaient également comme des chercheurs. ■



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1^{re} rangée : **Jean Beetz** (directeur du CRDP, professeur à la Faculté, puis doyen et enfin juge à la Cour suprême du Canada); **Maximilien Caron** (doyen de la Faculté de droit de 1961 à 1965); **Luce Patenaude** (secrétaire et assistante de recherche de 1968 à 1970 et première femme nommée au poste de protecteur du citoyen en 1969).

2^e rangée : **Marc Latonde** (avocat et ministre fédéral); **H. Carl Goldenberg** (avocat, conseiller constitutionnel de plusieurs premiers ministres du Canada, puis sénateur); **Albert Mayrand** (professeur à la Faculté de 1948 à 1965, puis juge à la Cour d'appel du Québec et juriconsulte de l'Assemblée nationale) et **Pierre E. Trudeau** (professeur à la Faculté de droit de 1960 à 1965 et, plus tard, premier ministre du Canada).

*Le droit ne peut
se concevoir
d'une manière
qui l'isole du social et,
surtout, du politique.*

DIRECTIONS ET AXES

DE 1962 À 1972 UNE RECHERCHE VISANT À REPENSER L'ÉTAT

Cette époque en est une de renouveau, de ruptures et de grands bouleversements. Sur l'échiquier mondial, nous sommes en pleine guerre froide et le processus de décolonisation s'accélère. Sur le plan politique, c'est la montée des grands mouvements de contestation sociale et des mobilisations de masse. Au Québec, c'est bien sûr la Révolution tranquille et son adoption d'un modèle étatique keynésien, la sécularisation rapide de la société et la redéfinition identitaire de la population francophone du Québec et ses conséquences politiques. Les relations Québec-Ottawa deviendront de plus en plus difficiles et le gouvernement fédéral cherchera à combattre les effets centrifuges ■■■

1962-1963

Jean BEETZ

1963-1969

Pierre CARIGNAN

1969-1972

Gilles PÉPIN



Jean BEETZ



Pierre CARIGNAN

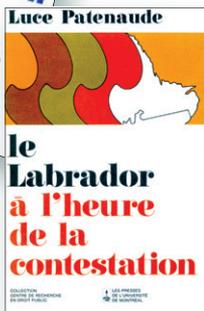
■ du néonationalisme québécois par diverses politiques pancanadiennes visant à rendre le Canada plus hospitalier pour les francophones. C'est enfin à cette époque que l'on commence à s'intéresser au sort des populations autochtones du Canada et à élaborer des stratégies visant à faire cesser leur exclusion.

Les recherches menées au CRDP entre 1962 et 1972 sont fortement teintées par des préoccupations ayant trait au droit constitutionnel et au droit administratif. Ainsi, P. E. Trudeau se penche en 1966 sur *Le Québec et le problème constitutionnel*, alors que J. Brossard abordera en 1968 le thème de *La Cour suprême et la Constitution : le forum constitutionnel au Canada*. Cette même année,

Gilles PÉPIN



A. Lajoie examinera *Les structures administratives régionales : déconcentration et décentralisation au Québec*. L. Patenaude traitera en 1972 de la question épineuse du Labrador à l'heure de la contestation. Bien que fort différents, tous ces travaux partagent cependant un a priori théorique. ■



Deux publications de 1972, *Expropriation et fédéralisme au Canada* par Andrée Lajoie et *Le Labrador à l'heure de la contestation* par Luce Patenaude

DE 1972 À 1985 UN DROIT PUBLIC ÉLARGI

Une série d'événements politiques et économiques – coups d'État au Chili en 1973 et en Argentine en 1976, guerre du Vietnam qui ne terminera qu'en 1975, révolution et l'instauration d'une république islamique en Iran – feront fléchir l'optimisme qui avait caractérisé les années 60. Au Québec, la question de l'avenir constitutionnel culminera avec la défaite de l'option indépendantiste lors du référendum de 1980. Les deux années qui suivront donneront lieu à d'intenses tractations qui aboutiront au rapatriement de la Constitution au Canada et à l'insertion dans cette constitution d'une Charte des droits dont la légitimité est contestée par le gouvernement du Québec. En pareil contexte, le droit

1972-1976

André TREMBLAY

1976-1980

Andrée LAJOIE

1980-1985

Pierre CARIGNAN



André TREMBLAY



Andrée LAJOIE

« Cette eau qu'il faut sauver » est le titre donné par le journal *Forum* du 14 novembre 1979 à un article de plusieurs pages consacré à la synthèse du *Droit québécois de l'eau* réalisée par les chercheurs du CRDP à la demande du ministère des Richesses naturelles.



public est inévitablement sollicité. D'ailleurs, une des œuvres phares du CRDP de cette époque est celle de G. Pépin et Y. Ouellette, *Principes de contentieux administratif*, publiée en 1979.

À la faveur d'une série de catastrophes climatiques, l'environnement attire également l'attention. L'accès aux ressources aquifères et leur usage deviennent des questions cruciales à l'échelle planétaire. Sous la direction de G. Lord, le premier traité sur *Le droit québécois de l'eau* est publié en 1977.

De même, la santé publique préoccupe de plus en plus les décideurs et un important projet mènera à la publication, en 1981, du *Traité du droit de la santé et des services sociaux*, premier ouvrage du genre au Québec, par A. Lajoie et P. A. Molinari.

Les chercheurs du CRDP seront aussi parmi les premiers à vouloir mesurer l'impact des nouvelles technologies de l'information sur la société et sur la reconceptualisation du droit à l'information qu'elles provoquaient. *Le droit à l'information : émergence, reconnaissance, mise en œuvre*, publié en 1981 par P. Trudel, J. Boucher, R. Piote et J.-M. Brisson jouera un rôle pionnier à cet égard. ■

Ces années voient la consolidation de la vocation interdisciplinaire de la recherche au CRDP. Le droit est désormais systématiquement saisi en action et mis en contexte, et son analyse est éclairée par les grilles que proposent les disciplines connexes. On perçoit là l'influence déterminante de la première et encore seule femme à avoir dirigé le Centre, Andrée Lajoie, qui a aussi ouvert les portes du Centre à son premier chercheur non-juriste, l'éminent sociologue Guy Rocher, qui jouera un rôle capital de décoder.

DE 1985 À 1999 LA FORMALISATION D'AXES DE RECHERCHE

Pendant cette période, la carte du monde se reconfigure, mettant en lumière l'importance croissante des identités et interrogeant le concept de souveraineté. Au Québec, les turbulences constitutionnelles se poursuivent, entre autres, avec l'échec de l'Accord du lac Meech et de l'Entente de Charlottetown, suivi d'un second référendum sur la souveraineté en 1995. Au même moment, l'affirmation des peuples autochtones du Canada lance un défi à la société et aux gouvernements. Au diapason de leur société, plusieurs chercheurs du CRDP s'intéresseront à l'instrumentalisation du droit dans le cadre de l'affirmation des revendications autochtones et, plus généralement, à la réceptivité des sociétés aux mutations

1985-1989

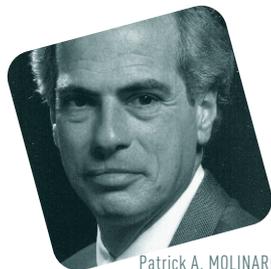
Patrick A. MOLINARI

1989-1994

Pierre TRUDEL

1994-1999

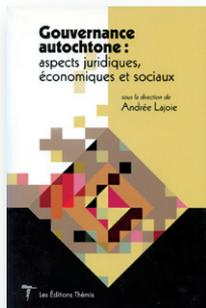
Jacques FRÉMONT



Patrick A. MOLINARI

« [L]e Centre de recherche en droit public demeure un lieu où, avec constance et continuité, ont été développés et appliqués des modèles de recherche qui contribuent à mieux connaître la norme juridique, et à la situer dans la société. Trois facteurs principaux expliquent sa raison d'être. Il s'agit de sa masse critique de chercheurs, de sa méthode spécifique d'analyse du droit, et enfin, de sa capacité d'adapter et de renouveler ses programmes de recherche. »

Propos de Patrick A. Molinari lors du 25^e anniversaire du CRDP
tirés de l'article du *Forum* du 1^{er} juin 1987



Gouvernance autochtone : aspects juridiques, économiques et sociaux, une des nombreuses publications du CRDP sous le thème « Autochtonie et gouvernance », édité chez Thémis.

Pierre TRUDEL



induites par le droit. Ainsi, A. Lajoie codirigera en 1996, avec J.-M. Brisson, S. Normand et A. Bissonnette,

Le statut juridique des peuples autochtones au Québec et le pluralisme et, deux ans plus tard, avec R. Macdonald, R. Janda et G. Rocher, *Théories et émergence du droit : pluralisme, surdétermination et effectivité*. Pour sa part, Guy Rocher consacrera à ces rapports en 1996 ses *Études de sociologie du droit et de l'éthique*.

Les années 1985-1999 sont aussi une période charnière pour l'évolution des technologies. Une fois de plus, les chercheurs du CRDP seront à l'avant-garde. P. Trudel et

F. Abran feront paraître en 1991 *Droit de la radio et de la télévision*. Suivra en 1998 *Internet : droit, normativité et technologies*, sous la direction de K. Benyekhlef, P. Bratley, J. Frémont, Y. Gendreau, E. Mackaay, D. Poulin et P. Trudel.

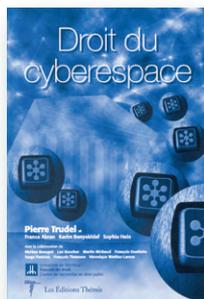
Entamée lors de la période précédente, la prise de conscience face aux questions liées plus généralement au vivant va se poursuivre. Ainsi, B. M. Knoppers rédigera pour la Commission de réforme du droit en 1991 le rapport *Dignité humaine et patrimoine génétique*. En 1996, T. Leroux et L. Létourneau codirigeront *L'être humain, l'animal et l'environnement : dimensions éthiques et juridiques*,

puis Leroux et Knoppers poursuivront dans cette veine en 1997, avec Y. Brillon, en publiant *Protection des sujets humains et des animaux d'expérimentation : la problématique des xéno-greffes*. Cette recherche de

pointe ne se fera toutefois pas au détriment de la mission de service public du CRDP. Sur ce plan, la création, sous l'impulsion de Poulin, de sites de diffusion des décisions de la Cour suprême du Canada avec LexUM et CanLII constituera une initiative marquante en ce qu'elle visera à concrétiser, peut-être comme jamais auparavant, la notion d'accès à la justice. ■

The LexUM logo consists of the word "LexUM" in a bold, white, sans-serif font. The "x" is stylized with a blue swoosh that loops under the letters "e" and "m". The logo is set against a dark blue rectangular background.

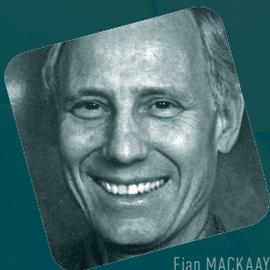
Le monumental et pionnier *Droit du cyberspace* publié en 1997 chez Thémis et codirigé par P. Trudel, F. Abran, S. Hein et K. Benyekhlef



L'image du Lexum en 1992, alors qu'il était un laboratoire au CRDP. Lexum inc. a été fondée en 2009 et offre des produits et services technologiques aux producteurs et aux usagers d'information juridique.

Jacques FRÉMONT





Ejan MACKAAY

DE 1999 À AUJOURD'HUI LE TOURNANT PLURALISTE

1999-2003
Ejan MACKAAY
2003-2006
Pierre NOREAU
2006-2012
Karim BENYEKHEF

Le projet CARTaGENE est à la fois une enquête de santé publique spécifique au Québec et une ressource pour les chercheurs s'intéressant à la médecine personnalisée, à la génomique et à la santé publique.



À partir de 1999, plusieurs des thèmes ayant émergé précédemment continuent de mobiliser les chercheurs du CRDP, mais des innovations et pratiques jusque-là inconnues n'en surgiront pas moins pendant cette période. D'une certaine façon, ces années sont marquées par un sentiment d'insécurité. À cet effet, les enjeux liés à la biotechnologie se multiplient et des chercheurs du CRDP se regrouperont avec des collègues d'autres pays pour créer une série de partenariats, réseaux et lieux d'échange : le projet CARTaGENE, l'Alliance pour la recherche en génétique communautaire (ECOGENE), l'Institut international de recherche en éthique biomédicale (IIREB), le Réseau pour les études

thérapeutiques et génétiques des cellules souches, le Réseau de médecine génétique appliquée (RMGA) et la base de données HumGen.

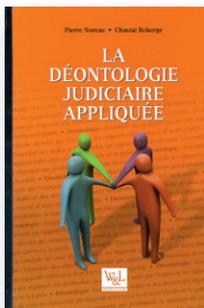
Tous les nouveaux outils d'utilisation et de partage des données numériques rendent de plus en plus poreuse la frontière entre les espaces privé et public, soulevant ainsi plusieurs problèmes sur la protection des données personnelles, le droit d'auteur et la protection des consommateurs ou des transactions commerciales, tant au niveau mondial qu'à l'échelle du Québec. Ces dynamiques internationales soulèvent aussi la question de la concurrence et de l'harmonisation des systèmes juridiques et celle, plus vaste, des rapports entre droit et économie. C'est à partir de tels constats que Y. Gendreau rédigeait en 2000 *Un code de droit d'auteur pour la zone de libre-échange des Amériques*, et que E. Mackaay publiaient avec S. Rousseau et G. Lefebvre *Recherche sur le rôle des usages dans le droit des transactions commerciales internationales* en 2001 et *Analyse économique du droit* sept ans plus tard. En 2008, E. Mackaay et S. Rousseau dirigeront également avec J.-F. Gaudreault-DesBiens et B. Moore, un ouvrage collectif intitulé *Convergence, concurrence et harmonisation des systèmes juridiques*. K. Benyekhlef s'intéressera aux mutations de la normativité dans les sociétés postmodernes dans *Une possible histoire de la norme : les normativités émergentes*



Pierre NOREAU



Ouvrage majeur de K. Benyekhlef et récipiendaire du prix de la Fondation du Barreau en 2009.



Pierre Noreau et Chantal Roberge ont fait paraître plusieurs éditions françaises et anglaises de cet ouvrage depuis 2005.

Karim BENYKHLIF



■ ■ ■ de la mondialisation. P. Trudel publiera *Guide des droits sur Internet* et, avec V. Gautrais, un ouvrage sur la *Circulation des renseignements personnels* et *Web 2.0* en 2010.

Le CRDP sera l'épicentre de grands projets de recherche sur les peuples autochtones et la gouvernance (dirigés par A. Lajoie de 2002 à 2005, puis par P. Noreau de 2005 à 2012), mais aussi sur l'intégration des valeurs des minorités sexuelles, ethniques ou religieuses dans le droit de l'État, que ce soit en contexte québécois ou sous un angle théorique ou comparatif. V. Lemay, dont plusieurs travaux s'intéressent à la sociologie et à l'épistémologie de l'interdisciplinarité, s'est penchée sur les politiques juridiques en matière de protection de la jeunesse et sur la représentation des jeunes devant les tribunaux. Au-delà des groupes numériquement minoritaires, c'est aussi aux populations vulnérables que les chercheurs du CRDP s'intéressent et, dans leurs travaux sur la saisie juridique des revendications de ces dernières, ils et elles abordent souvent la question des modalités de concrétisation de l'accès des citoyens au système judiciaire, dont P. Noreau qui a fait paraître *La déontologie judiciaire appliquée* révélant les préoccupations autant pratiques que théoriques des travaux entrepris au Centre. ■

L'AVENIR

Devenue chercheuse au Centre en 2009, comme V. Gautrais, J.-F. Gaudreault-Desbiens et S. Rousseau, H. Trudeau tente de répondre aux craintes suscitées par un environnement naturel plus fragilisé que jamais en examinant le principe de précaution et ses conséquences normatives potentielles, ainsi que les difficultés liées à la réglementation de l'environnement dans des contextes de gouvernance à paliers multiples. Il n'en demeure pas moins que les questions soulevées par le pluralisme culturel continuent de se poser et l'intégration au Centre de K. Bates, juriste et anthropologue, y élargit le spectre. Son arrivée, en 2010, coïncide également avec celle de D. Poulin, collaborateur sur maints projets, ■■■





Inauguré en novembre 2009, le laboratoire de cyberjustice est une infrastructure de recherche où sont développées différentes solutions logicielles susceptibles de résoudre les nombreux problèmes affligant présentement le système judiciaire et à faciliter l'accès à la justice, composante essentielle d'un État de droit.

- désormais titulaire de la Chaire en information juridique et faisant le lien entre les travaux de N. Vermeys, qui réfléchit aux possibles balises juridiques à la circulation des données dans son ouvrage de 2010, *Responsabilité civile et sécurité informationnelle*, et ceux de C. Piché, qui s'intéresse à l'outil de choix que constitue le recours collectif pour faire valoir les doléances des justiciables ainsi qu'aux notions d'équité et de proportionnalité dans la procédure civile. Par ailleurs, le Laboratoire de cyberjustice, salle multifonctionnelle permettant des modélisations uniques au monde, constitue un terreau fertile où différents projets, toujours à l'avant-garde de la recherche en droit, verront le jour. De plus, une subvention Grands Travaux de recherche concertée a été accordée en 2011 pour le projet de recherche multidisciplinaire d'envergure « Vers une cyberjustice », qui réunit, sous la direction de K. Benyekhlef, une trentaine de chercheurs de plus de 23 institutions universitaires qui s'attacheront à étudier toutes les dimensions juridiques et extra juridiques liées à la cyberjustice. ■

REGROUPEMENT

La pluralisation des objets et méthodes de recherche que l'on observe pendant la période 1985-1999 a un impact structurel sur le CRDP. L'octroi d'une importante subvention d'infrastructure par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie incitera le CRDP à distinguer trois principaux axes de recherche, soit les Droits fondamentaux de la personne, droit de la société; Droit de l'éducation et droit de la communicative; Droit de la santé et des technologies de la vie. Puis, à partir de 2004, le Centre devient, sous l'impulsion de P. Noreau, le pivot du Regroupement *Droit et changements*, lequel



Regroupement
DRIT, CHANGEMENTS
et **GOVERNANCE**

Ce qui fait la force du CRDP, c'est que ce centre a toujours favorisé une recherche qui n'hésitait jamais à remettre en question les fausses évidences, une recherche où créativité et droit n'étaient pas vus comme des concepts antinomiques, une recherche où l'innovation s'est érigée en tradition. La vie du droit ne serait pas la même sans le CRDP.

réunit 70 chercheurs québécois, canadiens et étrangers spécialisés dans les études interdisciplinaires en droit. Au fil des années, les axes de recherche développés par le CRDP ont connu des transformations pour répondre aux préoccupations sociales s'exprimant selon les époques. Leur orientation générale s'est toutefois toujours inscrite dans la production et l'action du droit à travers le développement technologique et le changement social. En fait, la pluralité de domaines de recherche regroupés autour d'axes structurants a permis au CRDP d'étendre sa réputation au Canada et au-delà de ses frontières, aussi bien dans le monde francophone qu'anglophone. De nombreu-

ses collaborations ont été mises en place, notamment avec plus d'une vingtaine d'universités et d'établissements de recherche de partout dans le monde et encore plus particulièrement avec trois universités québécoises, soit l'Université de Montréal, l'Université McGill et l'Université Laval. Aujourd'hui, ce rassemblement de chercheurs est le Regroupement *Droit, changements et gouvernance* dirigé par Karim Benyekhlef et les trois axes du Centre s'articulent autour des thèmes suivants : Droit et nouveaux rapports sociaux ; Droit et technologies de l'information et des communications ; Droit, biotechnologies et environnement. ■

LES CHERCHEURS

Karine BATES

Karim BENEKHFLEF

Directeur du Centre de recherche en droit public (CRDP)
et directeur scientifique du Centre d'études
et de recherches internationales de l'Université
de Montréal (CÉRIUM)

Jean-François GAUDREAU-DESBIEENS

Titulaire de la Chaire de recherche du
Canada en identités juridiques et culturelles
nord-américaines et comparées

Vincent GAUTRAIS

Titulaire de la Chaire d'excellence
de l'Université de Montréal en droit de
la sécurité et des affaires électroniques

Ysolde GENDREAU

Violaine LEMAY

Thérèse LEROUX

Nanette NEUWAHL

Titulaire de la Chaire Jean-Monnet
en droit de l'Union européenne

Pierre NOREAU

Catherine PICHÉ

Daniel POULIN

Titulaire de la Chaire en information
juridique de la Faculté de droit

Stéphane ROUSSEAU

Directeur du Centre de droit des affaires
et du commerce international (CDACI)

Hélène TRUDEAU

Pierre TRUDEL

Titulaire de la Chaire L. R. Wilson sur
le droit des technologies de l'information
et du commerce électronique

Nicolas VERMEYS

LE CONSEIL DE DIRECTION

PRÉSIDENT

René HURTUBISE

Juge, Cour supérieure du Québec

MEMBRES

Louis BERNARD

Louis Bernard consultant inc.

Denis MARSOLAIS

Sous-ministre, ministère de la Justice, Québec

Stephen CLARKSON

Professeur, University of Toronto

Francisco COUTO

Directeur régional, ministère de la Justice, Canada

Marc GOLD

Maxwell, Cummings & Sons

Patrick KENNIFF

Keniff & Racine

Guy LORD

Osler, Hoskin & Harcourt, Montréal

Anne-Marie TRAHAN

Juge, Cour supérieure du Québec

MEMBRES D'OFFICE

Joseph HUBERT

Vice-recteur à la recherche, Université de Montréal
(représenté par Serge Brochu)

Gilles TRUDEAU

Doyen, Faculté de droit, Université de Montréal

Karim BENEKHFLEF

Directeur, CRDP, Université de Montréal

LA DIRECTION

Directeur : **Karim Benekhflef**

Assistante du directeur : **Louisa Mahé**

Coordonnatrice : **Isabelle Lemelin**

Responsable de la communication : **Olivia Woerty**

Directeur administratif : **Normand Héту**

Agente de gestion financière : **Betty Thomas**

Agentes de secrétariat : **Alma Lorena Magana,**

Éliane Sauvé, Sylvie T. Sylvestre

Responsable informatique : **Normand Roy**

RÉDACTION

Esther Benfredj

Caroline Vallet

Jean-François Gaudreault-DesBiens

Isabelle Lemelin

Karim Benekhflef

CORRECTION

Karim Benekhflef

Isabelle Lemelin

Sylvie T. Sylvestre

Olivia Woerty

Monique Paquin

GRAPHISME

Jean-François Lejeune

CRÉDITS PHOTOS

Isabelle Lemelin

Archives de l'Université de Montréal

Archives de la Faculté de droit

Les éditions Thémis

Les Presses de l'Université de Montréal

LOGO 50^e

Kevin Adhami